



Agen, le 22 mai 2018

## **Lancement de la Plateforme territoriale d'appui de Lot-et-Garonne : Une nouvelle organisation de proximité pour soutenir les professionnels, faciliter les parcours de santé des personnes atteintes de maladies chroniques et préserver l'autonomie des personnes âgées**

Pour répondre aux enjeux des maladies chroniques et de la perte d'autonomie, la loi de modernisation de notre système de santé prévoit la mise en place de Plateformes territoriales d'appui (PTA) pour soutenir les professionnels dans la coordination des parcours de santé complexes en fédérant les dispositifs existants. Le déploiement de ces PTA est piloté par l'Agence régionale de santé, en lien avec les acteurs locaux. La première PTA en fonctionnement est celle du Lot-et-Garonne.

### **Relever le défi des maladies chroniques et de la perte d'autonomie en privilégiant le domicile**

L'allongement de l'espérance de vie et le développement des maladies chroniques génèrent de nouvelles problématiques de santé. De plus, les patients souhaitent aujourd'hui continuer à vivre chez eux en préservant leur autonomie quel que soit leur âge, leur pathologie ou leur handicap. Par ailleurs, le développement des soins ambulatoires modifie le travail des professionnels de proximité et en particulier celui du médecin traitant, pivot de la prise en charge. Il est nécessaire désormais de prévenir les hospitalisations évitables et les ruptures de parcours.

### **Simplifier l'accès aux dispositifs de coordination**

Différents dispositifs de coordination des ressources du secteur de la santé, du social et du médico-social sont déjà présents dans le territoire (CLIC, MAIA, réseaux de santé...). L'articulation de ces dispositifs doit être renforcée dans une logique de simplification de l'offre existante et de sécurisation des parcours de santé. **Il s'agit de mettre en place une organisation territoriale plus claire et plus structurée avec une porte d'entrée unique.**

### **Soutenir les professionnels face aux situations complexes**

Les patients atteints de maladies chroniques peuvent présenter d'autres pathologies, parfois associées à des problèmes sociaux, psychosociaux ou économiques. Ces situations complexes nécessitent **plusieurs intervenants des secteurs de la santé, du social et du médico-social pour permettre une prise en charge globale et favoriser le maintien à domicile.** Le médecin généraliste et les équipes de soins de proximité (infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacien...) peuvent avoir **besoin d'un soutien et d'un appui** pour évaluer la situation, mobiliser et coordonner les ressources nécessaires.

### **Une organisation simplifiée, un contact unique**

La PTA de Lot-et-Garonne regroupe et coordonne **9 dispositifs complémentaires qui agissent en faveur des parcours de santé et du maintien à domicile** : 3 CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), 2 réseaux de santé, 3 MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins dans le champ de l'Autonomie) et le DAC ETP (Dispositif d'Appui à la Coordination en Éducation Thérapeutique pour les Patients).

**Un numéro d'appel unique** ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h : **0809 109 109** (service gratuit – prix d'un appel local) pour :

- **Les professionnels :**
  - information, conseil, orientation (recherche d'un intervenant ou d'une structure, aides sociales, services à domicile, aide aux aidants...),

- soutien à l'organisation des parcours de santé complexes (évaluation de la situation du patient, coordination et suivi des interventions, appui pour les admissions et sorties d'hospitalisation),
  - appui aux pratiques et aux initiatives professionnelles (élaboration d'outils partagés, diffusion de bonnes pratiques, appui à la mise en œuvre de programmes d'éducation thérapeutiques).
- **Les patients et leurs proches :**
    - recherche d'un professionnel, d'une structure ou d'un dispositif,
    - besoin d'un conseil, d'une évaluation ou d'une aide.

## Deux exemples concrets

> **Jeanne, 75 ans**, atteinte d'une maladie neurodégénérative vit à domicile avec son mari Guy (84 ans) qui s'occupe seul de son épouse. Son mari est épuisé et souffre d'une hypertension artérielle.

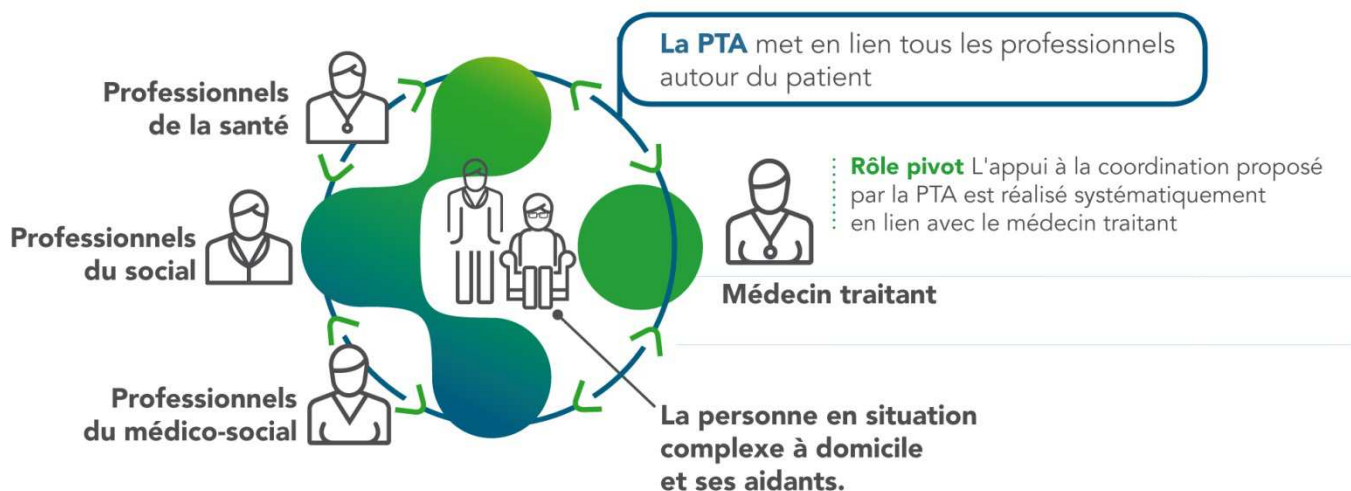
### Appui de la PTA

Accompagnement du couple dans ses démarches : demande d'APA (allocation personnalisée d'autonomie), mobilisation d'un service d'aide à domicile, organisation d'un accueil de jour pour permettre à Guy de se reposer.

> **Aurélien, 56 ans**, diabétique vit seul à son domicile, une hospitalisation est programmée.

### Appui de la PTA

Organisation de l'admission à l'hôpital (préparation des documents administratifs et médicaux, moyen de transport, suspension temporaire du portage de repas), au moment de la sortie d'hospitalisation, lien pour l'envoi de tous les résultats d'exams au médecin.



## De nouveaux outils d'information et de coordination au service des professionnels

La PTA met à disposition des professionnels :

- un système d'information partagé (Globule/Paaco) accessible depuis un ordinateur et en mobilité, pour faciliter la coordination autour du patient,
- une messagerie sécurisée,
- un annuaire des ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de Lot-et-Garonne,
- des protocoles d'échange d'information entre professionnels,
- des outils de liaison « Ville-Hôpital »...

> *Pour en savoir plus, consultez la plaquette de présentation de la PTA 47*

**Contact presse :**

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

Département communication

Marie-Claude SAVOYE

Tél : 05 47 47 31 65

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)